



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

# Fonds Commun de Placement 29 HAUSSMANN SELECTION MONDE

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023  
Fonds Commun de Placement  
29 HAUSSMANN SELECTION MONDE  
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **Fonds Commun de Placement 29 HAUSSMANN SELECTION MONDE**

29, boulevard Haussmann - 75009 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de part,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif 29 HAUSSMANN SELECTION MONDE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Pascal Lagand  
KPMG le 29/03/2024 18:13:06

Pascal Lagand  
Associé

# BILANactif

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>564 872 133,22</b>	<b>568 971 539,21</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	522 831 617,42	543 447 690,72
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	4 373 348,16	17 515 048,49
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	37 667 167,64	8 008 800,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>226 859,18</b>	<b>11 879 555,97</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	226 859,18	11 879 555,97
<b>Comptes financiers</b>	<b>10 965 587,04</b>	<b>11 310 033,11</b>
Liquidités	10 965 587,04	11 310 033,11
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>576 064 579,44</b>	<b>592 161 128,29</b>

# BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	551 287 842,76	559 116 633,82
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	24 300 847,43	14 344 665,79
• Résultat de l'exercice	-480 411,64	-1 236 715,17
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>575 108 278,55</b>	<b>572 224 584,44</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>955 979,07</b>	<b>15 376 442,07</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	955 979,07	15 376 442,07
<b>Comptes financiers</b>	<b>321,82</b>	<b>4 560 101,78</b>
Concours bancaires courants	321,82	4 560 101,78
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>576 064 579,44</b>	<b>592 161 128,29</b>

# HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	315 858,08	133 998,09
• Produits sur actions et valeurs assimilées	9 355 313,44	9 297 921,00
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	120 987,81	72 593,52
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>9 792 159,33</b>	<b>9 504 512,61</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-246 197,84	-157 775,67
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-246 197,84</b>	<b>-157 775,67</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>9 545 961,49</b>	<b>9 346 736,94</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-10 061 887,46	-10 640 254,84
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-515 925,97</b>	<b>-1 293 517,90</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	35 514,33	56 802,73
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-480 411,64</b>	<b>-1 236 715,17</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle. Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

## Méthode de comptabilisation

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la société de gestion.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

## Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

## Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion, et les taxes diverses.

<b>PARTS C : Frais facturés au FCP</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux, barème (TTC)</b>
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	2% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net OPCVM inclus	4% TTC maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	<b>Actions</b> 0,70% max. du montant de la transaction. <b>Obligations</b> 0,30% max. du montant de la transaction. <b>Futures/options</b> Montant maximum de 5€ par contrat
Commission de sur-performance	Actif net	<b>Néant</b>

<b>PARTS I : Frais facturés au FCP</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux, barème (TTC)</b>
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net OPCVM inclus	4% TTC maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	<b>Actions</b> 0,70% max. du montant de la transaction. <b>Obligations</b> 0,30% max. du montant de la transaction. <b>Futures/options</b> Montant maximum de 5€ par contrat
Commission de sur-performance	Actif net	<b>Néant</b>

ar  
m  
e  
x  
e  
s

**Prestataire percevant des commissions de mouvement**

La société de gestion.

**Devise de comptabilité**

EUR. **Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs** *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Parts C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes réalisées).

Parts I : Capitalisation intégrale des sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes réalisées).



# 2 évolution actif net

Devise	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>572 224 584,44</b>	<b>687 952 286,94</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	36 265 311,72	50 221 225,02
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-93 654 744,23	-70 160 918,22
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	52 626 164,66	36 627 920,44
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-16 733 920,53	-43 278 886,13
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	1 207 367,59
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-2 788 690,87
Frais de transaction	-4 568 677,36	-4 705 894,59
Différences de change	-11 832 259,00	16 234 395,14
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	41 297 744,82	-97 790 702,98
- Différence d'estimation exercice N	66 002 241,95	24 704 497,13
- Différence d'estimation exercice N-1	24 704 497,13	122 495 200,11
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-515 925,97	-1 293 517,90
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>575 108 278,55</b>	<b>572 224 584,44</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	4 373 348,16	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	4 373 348,16	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	10 965 587,04
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	321,82
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	4 373 348,16	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	10 965 587,04	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	321,82	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	SEK	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	333 546 317,81	23 785 240,88	14 030 541,21	13 384 317,52
Obligations et valeurs assimilées	4 373 348,16	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	226 859,18	-	-	-
Comptes financiers	698 014,78	3 954 059,71	21 207,02	65 550,91
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	321,82
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>226 859,18</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	226 859,18
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>955 979,07</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	847 276,85
RACHAT à payer	108 022,10
Somme a payer	680,12
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PARTS CAPITALISABLE / FR0007050570	9 374,234	25 608 921,72	30 552,213	83 136 975,88
PART I / FR0013294170	7 650	10 656 390,00	7 646,793	10 517 768,35
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PARTS CAPITALISABLE / FR0007050570		6 607,83		-
PART I / FR0013294170		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PARTS CAPITALISABLE / FR0007050570		6 607,83		-
PART I / FR0013294170		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PARTS CAPITALISABLE / FR0007050570		-		-
PART I / FR0013294170		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PARTS CAPITALISABLE / FR0007050570	1,78
PART I / FR0013294170	0,91
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	<b>Montant</b>
Catégorie de part :	
PARTS CAPITALISABLE / FR0007050570	-
PART I / FR0013294170	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **20 556 317,64**

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-480 411,64	-1 236 715,17
<b>Total</b>	<b>-480 411,64</b>	<b>-1 236 715,17</b>

PARTS CAPITALISABLE / FR0007050570	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-651 539,99	-1 382 08500
<b>Total</b>	<b>-651 539,99</b>	<b>-1 382 08500</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART I / FR0013294170	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	171 128,35	145 369,83
<b>Total</b>	<b>171 128,35</b>	<b>145 369,83</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	24 300 847,43	14 344 665,79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>24 300 847,43</b>	<b>14 344 665,79</b>

PARTS CAPITALISABLE / FR0007050570	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	23 297 308,07	13 816 189,24
<b>Total</b>	<b>23 297 308,07</b>	<b>13 816 189,24</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0013294170	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 003 539,36	528 476,55
<b>Total</b>	<b>1 003 539,36</b>	<b>528 476,55</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices**

Date de création du Fonds : 20 octobre 2000

Devise					
EUR	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Actif net</b>	<b>575 108 278,55</b>	572 224 584,44	687 952 286,94	576 931 822,12	552 700 281,13

PARTS CAPITALISABLE / FR0007050570	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>193 768,898</b>	214 946,877	221 392,91	228 030,941	210 875,586
<b>Valeur liquidative</b>	<b>2 845,09</b>	2 563,23	2 985,97	2 403,76	2 373,28
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>116,86</b>	57,84	217,18	88,73	93,36

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0013294170	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>16 393,627</b>	16 390,42	17 943,601	24 100	44 670
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 452,83</b>	1 297,4	1 497,89	1 195,01	1 169,29
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>71,65</b>	41,11	120,37	54,06	55,44

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120404	ACCOR SA	PROPRE	160 000,00	5 536 000,00	EUR	0,96
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	80 000,00	14 089 600,00	EUR	2,45
CH0432492467	ALCON INC	PROPRE	15 000,00	1 060 788,49	USD	0,18
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PROPRE	130 000,00	16 585 253,25	USD	2,88
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	20 000,00	1 297 600,00	EUR	0,23
US0311621009	AMGEN INC	PROPRE	20 000,00	5 214 683,38	USD	0,91
US0326541051	ANALOG DEVICES INC	PROPRE	50 000,00	8 987 462,09	USD	1,56
US0378331005	APPLE INC	PROPRE	160 000,00	27 886 479,88	USD	4,85
US0404131064	ARISTA NETWORKS	PROPRE	35 000,00	7 461 956,28	USD	1,30
SE0017486889	ATLAS COPCO AB	PROPRE	900 000,00	14 030 541,21	SEK	2,44
FR0000120628	AXA SA	PROPRE	250 000,00	7 372 500,00	EUR	1,28
DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	PROPRE	40 000,00	4 031 200,00	EUR	0,70
US0758871091	BECTON DICKINSON & CO	PROPRE	25 000,00	5 518 263,70	USD	0,96
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	80 000,00	5 007 200,00	EUR	0,87
US11135F1012	BROADCOM INC	PROPRE	10 000,00	10 105 010,64	USD	1,76
US1170431092	BRUNSWICK CORP	PROPRE	60 000,00	5 255 058,16	USD	0,91
US22160K1051	COSTCO WHOLESALE	PROPRE	10 000,00	5 975 467,34	USD	1,04
JP3481800005	DAIKIN INDUSTRIES LTD	PROPRE	30 000,00	4 427 754,97	JPY	0,77
US2358511028	DANAHER CORP	PROPRE	60 000,00	12 565 427,96	USD	2,18
US2441991054	DEERE & CO	PROPRE	25 000,00	9 049 699,00	USD	1,57
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	60 000,00	4 141 583,31	USD	0,72
US2855121099	ELECTRONIC ARTS INC	PROPRE	60 000,00	7 430 950,98	USD	1,29
US29444U7000	EQUINIX INC COMMON STOCK REIT	PROPRE	6 000,00	4 374 543,97	USD	0,76
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	30 000,00	5 448 000,00	EUR	0,95
US3703341046	GENERAL MILLS INC	PROPRE	80 000,00	4 717 512,33	USD	0,82

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US4385161066	HONEYWELL INTERNATIONAL INC	PROPRE	40 000,00	7 593 717,47	USD	1,32
JP3837800006	HOYA CORP	PROPRE	70 000,00	7 922 185,04	JPY	1,38
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	500 000,00	5 935 000,00	EUR	1,03
US45167R1041	IDEX CORP	PROPRE	10 000,00	1 965 418,91	USD	0,34
US4781601046	JOHNSON & JOHNSON	PROPRE	85 000,00	12 060 743,22	USD	2,10
US46625H1005	JP MORGAN CHASE & CO	PROPRE	60 000,00	9 239 125,51	USD	1,61
FR0000121964	KLEPIERRE REITS	PROPRE	120 000,00	2 961 600,00	EUR	0,51
IE000S9YS762	LINDE PLC	PROPRE	40 000,00	14 744 000,00	EUR	2,56
US5018892084	LKQ CORPORATION	PROPRE	150 000,00	6 489 385,78	USD	1,13
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	30 000,00	22 008 000,00	EUR	3,83
US5717481023	MARSH & MCLENNAN COMPANIES	PROPRE	35 000,00	6 003 213,69	USD	1,04
US5801351017	MC DONALD'S CORP	PROPRE	20 000,00	5 368 397,23	USD	0,93
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	110 000,00	37 445 706,78	USD	6,51
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	90 000,00	9 439 496,61	CHF	1,64
US6516391066	NEWMONT CORPORAION	PROPRE	330 000,00	12 364 730,91	USD	2,15
US68389X1054	ORACLE CORP	PROPRE	50 000,00	4 772 099,76	USD	0,83
US7010941042	PARKER-HANNIFIN CORP	PROPRE	20 000,00	8 341 103,52	USD	1,45
IE00BLS09M33	PENTAIR PLC	PROPRE	100 000,00	6 582 175,35	USD	1,14
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	70 000,00	11 182 500,00	EUR	1,94
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	15 000,00	3 944 820,91	CHF	0,69
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	30 000,00	7 146 335,94	USD	1,24
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	100 000,00	18 178 000,00	EUR	3,16
AN8068571086	SLB	PROPRE	350 000,00	16 488 480,51	USD	2,87
JP3435000009	SONY GROUP CORPORATION	PROPRE	100 000,00	8 610 861,31	JPY	1,50
US8552441094	STARBUCKS	PROPRE	100 000,00	8 691 440,73	USD	1,51
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	25 000,00	12 012 628,43	USD	2,09
JP3621000003	TORAY INDUSTRIES INC	PROPRE	600 000,00	2 824 439,56	JPY	0,49
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	140 000,00	8 624 000,00	EUR	1,50
US8923561067	TRACTOR SUPPLY	PROPRE	30 000,00	5 839 768,25	USD	1,02
IE00BK9ZQ967	TRANE TECHNOLOGIES PLC	PROPRE	20 000,00	4 415 878,33	USD	0,77

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US91324P1021	UNITEDHEALTH GROUP	PROPRE	15 000,00	7 148 915,95	USD	1,24
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	80 000,00	9 096 000,00	EUR	1,58
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	60 000,00	14 141 130,67	USD	2,46
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	20 000,00	2 574 000,00	EUR	0,45
US98419M1009	XYLEM	PROPRE	30 000,00	3 105 780,11	USD	0,54
<b>Total Action</b>				<b>522 831 617,42</b>		<b>90,91</b>
<b>Obligation</b>						
US91282CDH16	USA 0.750% 15/11/2024	PROPRE	5 000 000,00	4 373 348,16	USD	0,76
<b>Total Obligation</b>				<b>4 373 348,16</b>		<b>0,76</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
LU1781541252	MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV AMUNDI MSCI JAPAN	PROPRE	1 150 000,00	17 110 850,00	EUR	2,98
FR0000003964	SG MONETAIRE PLUS	PROPRE	400,00	9 708 617,64	EUR	1,69
FR001400BQ78	29 HAUSSMANN EURO CREDIT FCP	PROPRE	10 000,00	10 847 700,00	EUR	1,89
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>37 667 167,64</b>		<b>6,55</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>564 872 133,22</b>		<b>98,22</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-108 022,10	-108 022,10	EUR	-0,02
	BANQUE AUD SGP	PROPRE	441,26	272,57	AUD	0,00
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	57 086,40	61 403,03	CHF	0,01
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	6 226 754,62	6 226 754,62	EUR	1,08
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	-179,08	-206,66	GBP	-0,00
	BANQUE HKD SGP	PROPRE	32 685,98	3 789,35	HKD	0,00
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	615 779 756,00	3 954 059,71	JPY	0,69
	BANQUE NOK SGP	PROPRE	-1 291,90	-115,16	NOK	-0,00
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	236 087,10	21 207,02	SEK	0,00
	BANQUE SGD SGP	PROPRE	125,25	85,96	SGD	0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	771 062,03	698 014,78	USD	0,12
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>10 857 243,12</b>		<b>1,89</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-11 451,93	-11 451,93	EUR	-0,00
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-44 712,51	-44 712,51	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-769 411,13	-769 411,13	EUR	-0,13

## 29 HAUSSMANN SELECTION MONDE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-15 790,61	-15 790,61	EUR	-0,00
	PRHONOCAC	PROPRE	-5 910,67	-5 910,67	EUR	-0,00
	PRN-1HONOCAC	PROPRE	-680,12	-680,12	EUR	-0,00
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-847 956,97</b>		<b>-0,15</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>10 009 286,15</b>		<b>1,74</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
US22160K1051	COSTCO WHOLESale	ACHLIG	10 000,00	95 052,73	USD	0,02
US2358511028	DANAHER CORP	ACHLIG	60 000,00	9 125,06	USD	0,00
US2441991054	DEERE & CO	ACHLIG	25 000,00	23 287,92	USD	0,00
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	ACHLIG	30 000,00	14 638,12	USD	0,00
AN8068571086	SLB	ACHLIG	350 000,00	79 210,61	USD	0,01
US8835561023	THERMO FISCHER SCIEN	ACHLIG	25 000,00	5 544,74	USD	0,00
<b>Total Action</b>				<b>226 859,18</b>		<b>0,04</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>226 859,18</b>		<b>0,04</b>
<b>Total 29 HAUSSMANN SELECTION MONDE</b>				<b>575 108 278,55</b>		<b>100,00</b>

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit:** 29 HAUSSMANN SELECTION MONDE (le « Fonds »)

**Identifiant d'entité juridique:** 9695007FUJOWE2YNM33

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif**

**environnemental** : \_\_\_%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** :

\_\_\_%



Non



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissements durable, il présentait une proportion de 43% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement de (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxonomie.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues à partir d'une approche combinant des critères de sélectivité ESG et des exclusions normatives et sectorielles.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier sont atteintes.

L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte de :

- Enjeux universels tels que :

- Environnement : émissions carbone, stress hydrique...
- Social : santé, sécurité...
- Gouvernance : pratiques anti-concurrentielles, rémunération, actionnariat...

- Enjeux spécifiques aux différents secteurs d'activité (gestion des déchets, énergie renouvelable, vulnérabilité au changement climatique, sécurité chimique, accès aux soins, accès à la finance, instabilité du système financier...).

Elle permet ainsi d'évaluer les entreprises qui parviennent le mieux, d'une part, à limiter les risques ESG auxquels elles sont confrontées et, d'autre part, à saisir les opportunités liées au développement durable.

Le fonds a exclu tout émetteur disposant d'une note ESG égale à CCC, correspondant aux émetteurs ayant des pratiques ESG défallantes.

En complément, le fond applique la politique d'exclusions de la société de gestion.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

<b>Caracteristiques</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Définition</b>	<b>% N</b>	<b>% N-1</b>
<b>Environnement</b>	Revenus des solutions à impact durable	Cet indicateur reflète la mesure dans laquelle les revenus des entreprises sont exposés aux produits et services qui contribuent à résoudre les grands défis environnementaux du monde. Nous analysons la part des émetteurs, pondérée de leur poids au sein de nos portefeuilles, qui sont exposés à des revenus aux solutions d'impact durable selon la nomenclature MSCI. L'impact durable est calculé, comme une moyenne pondérée, sur les revenus générés dans les thématiques liés au changement climatique : gestion de la pollution, immobilier durable, efficacité énergétique, énergies alternatives, eau et agriculture durable.	<b>5%</b>	<b>4%</b>
<b>Gouvernance</b>	Pourcentage d'indépendance au Conseil d'administration	Nous analysons le pourcentage d'indépendance des conseils des entreprises présentes au sein de nos portefeuilles grâce au pourcentage de membres du conseil qui répondent aux critères d'indépendance définis par MSCI. Pour les sociétés qui disposent d'un	<b>82%</b>	<b>80%</b>

conseil d'administration et d'un conseil de surveillance, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance.

---

<i>Social</i>	Préoccupations relatives au respect des Droits de l'Homme	Cet indicateur permet de s'assurer de la conformité des entreprises aux grands principes édictés par l'Organisation des Nations Unies en matière de Droits de l'Homme et notamment la liberté d'expression, les libertés civiles, la lutte contre les discriminations, le respect des minorités et communautés.	0%	0%
---------------	---	---	----	----

---

● ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

Données N-1 indiquée dans le tableau ci-dessus.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le Fonds a l'intention de réaliser partiellement des investissements durables via l'approche suivante :

1. Pour identifier la contribution positive à un objectif environnemental et/ou social, la Société de gestion se base sur le cadre d'alignement des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies. A cet effet, MSCI a été retenu comme fournisseur de données de référence pour mesurer l'alignement des entreprises aux ODD.

Afin d'identifier la contribution à un ODD, MSCI évalue l'alignement de l'entreprise en fonction de l'impact positif ou négatif de ses produits et ses services sur la réalisation des ODD ainsi que sur les politiques opérationnelles de l'entreprise.

2. En complément, le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

L'application du principe consistant à ne pas causer de préjudice important pour les investissements durables que le Fonds entend partiellement réaliser s'applique en suivant plusieurs filtres qui doivent remplir certains standards minimums énumérés ci-dessous :

Le Fonds intègre les critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance dans sa politique et ses décisions d'investissement à travers des exclusions sectorielles et normatives, le suivi des controverses ainsi que des critères ESG de sélectivité. A travers cela, le Fonds s'assure que les investissements réalisés ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social et que les sociétés en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte, notamment par l'application des politiques d'exclusions sectorielles et la notation ESG obtenue par MSCI et le cas échant par la politique d'engagement et de vote.

### **1. Exclusions sectorielles :**

En cohérence avec la politique sectorielle du Groupe Société Générale, le FCP exclut de son univers d'investissement les entreprises liées aux secteurs suivants (à partir de certains seuils) : Armements prohibés ou controversés au sens des convention d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008), Charbon thermique, Pétrole et gaz, Tabac et Huile de Palme.

En outre, les sociétés qui contreviennent directement ou indirectement à l'un ou plusieurs des 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont également exclues de l'univers d'investissement du FCP.

Enfin, au regard de la politique d'investissement ISR de la Société de Gestion, sont exclues de l'univers d'investissement les entreprises réalisant plus de 15% de leur chiffre d'affaires dans le ou les activités suivantes:

- Défense et armes
- Jeux d'argent
- OGM
- Contenu pour adultes

Le détail de la politique d'exclusions sectorielles et normatives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

[https://sg29hausmann.societegenerale.fr/fileadmin/user\\_upload/SG29H/pdf/reglementation/Politique\\_d\\_exclusion\\_SG29\\_VF\\_FRA.pdf](https://sg29hausmann.societegenerale.fr/fileadmin/user_upload/SG29H/pdf/reglementation/Politique_d_exclusion_SG29_VF_FRA.pdf)

### **2. Critères ESG de sélectivité :**

L'intégration des critères ESG a pour objectif de sélectionner les valeurs sur la base de leur comportement extra-financier et en particulier sur leur capacité à transformer les enjeux du développement durable en vecteurs de performance.

Dans cette optique, seules les entreprises dont la note ESG est supérieure ou égale à B sur une échelle de AAA à CCC (CCC étant le plus mauvaise) dans la nomenclature MSCI, sont éligibles à l'univers d'investissement.

En outre, les sociétés ayant une note de controverse très sévère (rouge) selon MSCI ESG Research, sont également exclues de l'univers d'investissement du FCP.

Pour chaque entreprise, la méthodologie de notation de MSCI vise à évaluer les principaux facteurs clés sur chacun des 3 piliers ESG en prenant en compte à la fois des enjeux universels et les enjeux spécifiques pouvant avoir un impact financier sur les performances de l'entreprise. L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte des principales incidences négatives suivantes :

- Environnement :
  - Émissions totales de Gaz à Effet de Serre (GES)
  - Empreinte carbone
  - Intensité GES des entreprises bénéficiaires
  - Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles

- Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
  - Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact
  - Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité
  - Rejets dans l'eau
  - Taux de déchets dangereux
- Social :
    - Ecart de rémunération non ajustée entre hommes et femmes
    - Mixité au sein des organes de gouvernance
  - Gouvernance :
    - Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des directives de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
    - Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
    - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques).

Chaque enjeu est envisagé sous deux angles principaux : les risques qu'ils représentent pour l'activité de l'entreprise mais également les opportunités de développement que leur prise en compte peut apporter.

Le cas échéant, la politique d'engagement et de vote permettra également d'atténuer les risques associés aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à un dialogue direct et régulier avec les entreprises en portefeuille sur les questions de durabilité et de bonne gouvernance.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Conformément à la Politique sectorielle « Défense » du groupe Société Générale qui répond aux obligations des conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008) applicables à l'ensemble des sociétés de gestion françaises, les entreprises impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri), sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds.

En outre, au regard de la politique d'investissement de la Société de Gestion, les entreprises dont la note de controverse est très sévère (rouge) selon la nomenclature MSCI sont exclues de l'univers d'investissement. La note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les entreprises sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption. Une controverse très sévère peut potentiellement se traduire in fine par de lourdes pénalités financières.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales, et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Le Fonds prend en considération les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité:

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (N)	Impact (N-1)	Commentaire
1	Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	10 461.93	10 752.60	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique d'exclusion charbon</li> <li>- Signature Net Zéro Asset Managers</li> <li>- Politique d'exclusion « pétrole et gaz non conventionnels »</li> <li>- Politique d'exclusion Hydrocarbures non conventionnels</li> </ul>
		Émissions de GES de niveau 2	9 543	7 363.33	
		Émissions de GES de niveau 3	158 539.29	151 604.82	
		Émissions totales de GES	122 780.6	150 449.95	
2	Empreinte carbone	Empreinte carbone	213.57	263.05	
3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	670.94	725.30	
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	7%	9%	
5	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	59.7	N/A	
6	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique			
7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0	0	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique d'exclusions liée à la déforestation - Huile de Palme</li> <li>- Signature Biodiversity Pledge</li> </ul>

	<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Impact (N)</b>	<b>Impact (N-1)</b>	<b>Commentaire</b>
8	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée			
9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.15	N/A	
10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	37%	- Politique d'exclusions "Controverses"
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	37%	N/A	
12	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	5%	N/A	
13	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	37%	N/A	
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	- Politique d'exclusions défense controversée



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2023 au 29/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ORACLE	Logiciels	0.83%	Etats-Unis
PARKER-HANNIFIN DL	Industries diversifiees	1.45%	Etats-Unis
LINDE	Chimie de base	2.57%	Irlande
ARISTA NETWORKS DL	Internet	1.30%	Etats-Unis
DEERE	Vehicules commerciaux et camions	1.57%	Etats-Unis
29 H.EUR.CRED.C 3D	OPC Obligataire	1.89%	France
VISA CL.A	Services financiers aux consommateurs	2.43%	Etats-Unis
ALPHABET CL.C	Internet	2.88%	Etats-Unis
JPMORGAN CHASE	Banques	1.59%	Etats-Unis
LVMH MOET VUITTON	Habillement et accessoires	3.81%	France

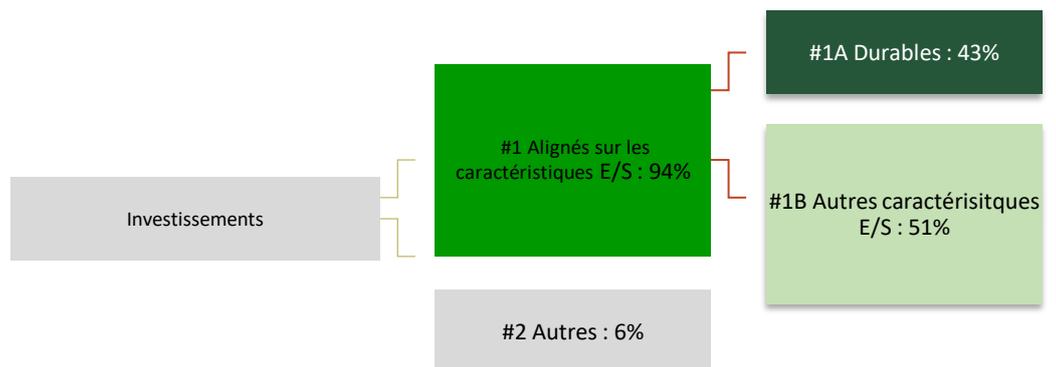


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissement liés à la durabilité est de 43%

**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.

- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables

### ● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les secteurs économiques des investissements réalisés sont les suivants :

Logiciels	8.6%
Machines	7.5%
Produits chimiques	5.5%
Ordinateurs et peripheriques	4.9%
Outils Services appliquées aux sciences	4.3%
Equipements et fournitures medicaux	4.2%
Textiles habillement et produits de luxe	3.8%
Hotels restaurants et loisirs	3.6%
OPC Article 8	3.6%
Semi-conducteurs et equipements pour leur fabrication	3.3%
Equipements electriques	3.2%
OPC Article 6	3.0%
Internet	2.9%
Equipements et services pour l energie.	2.9%
Produits pharmaceutiques	2.8%
Banques commerciales	2.5%
Services financiers aux consommateurs	2.5%
Produits alimentaires	2.5%
Assurance	2.3%
Metaux et minerais	2.2%
Boissons	1.9%
Construction et ingenierie	1.6%
Produits pour l industrie du batiment	1.5%
Biens de consommation durables	1.5%
Petrole et gaz	1.5%
Conglomerats industriels	1.3%
Equipements de communication	1.3%
Jouets	1.3%
Société d'Investissement Immobilier Cotées (SIIC)	1.3%
Soins et autres services medicaux	1.2%
Grossistes	1.1%
Distribution de produits alimentaires et de produits de premiere necessite	1.0%
Electricite	1.0%
Distribution specialisee	1.0%

Les activités alignées sur la Taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissements** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour les refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

En conséquence, pour le moment le taux d'alignement du Fonds à la taxonomie de l'UE correspond à 0% de ses investissements durables.

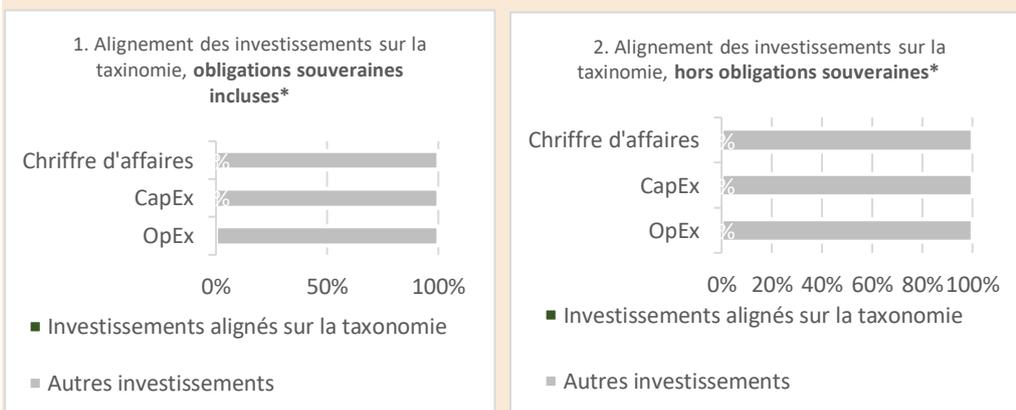
### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

Oui :

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne saussent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE –voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans la règlementation déléguée (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes**

La proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est de 0 %.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

La proportion des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE est de 0%.



**Quelle était la proportion d'investissement durable sur le plan social ?**

La part des investissements durables sur le plan social est de 0%.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégories « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le Fonds a investi 6% de son actif net dans la catégorie « #2 Autres ».



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période référence ?**

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont les suivantes :

- Exclusion Groupe (Défense, Charbon, Huile de Palme, Conventional and Unconventional Oil & Gas, rating CCC, Controverse Rouge, Tabac)
- Exclusion Sectorielle (Entreprise dont l'exposition dépasse 15% du CA dans les activités suivantes : Tabac, Jeux d'argent, Contenu pour adultes, OGM, Armement)
- Respect de la couverture MSCI minimum de 90% du portefeuille
- Respect de l'approche ESG :
  - o Sélectivité : réduction de l'univers de 20% des notes ESG les plus faibles
  - o Ou Amélioration de note : la note ESG du portefeuille > à la note ESG de l'univers d'investissement réduit de 20% des notes ESG les plus faibles
- Calcul des indicateurs d'impacts des fonds labellisés ISR avec une note supérieure à celle du benchmark
- Contrôle du seuil minimum d'investissement durable



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas en compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.